

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 31 janvier 2019  
Rapporteur :  
Monsieur Alain GUILLOU**

**N° 31**

**Animation de la base VTT à l'échelle de la vallée de l'Odet  
Renouvellement du partenariat avec Fouesnant-les Glénan pour la gestion des circuits  
VTT n°15 et 16.**

**Il s'agit de renouveler le partenariat entre Quimper Bretagne Occidentale et la commune de Fouesnant - Les Glénan pour la gestion des circuits VTT n°15 et 16 proposés sur le territoire fouesnantais.**

\*\*\*

La Base VTT « *Vallée de l'Odet* » compte 19 boucles permanentes de VTT qui se répartissent sur les communes de Quimper Bretagne Occidentale (17 circuits sur les communes de Ergué-Gabéric, Landudal, Langolen, Plomelin, Plogonnec, Pluguffan et Quimper) et la commune de Fouesnant-Les-Glénan (2 circuits).

Gestionnaire de la base VTT-FFVélo « Vallée de l'Odet », Quimper Bretagne Occidentale assure l'animation et le développement de la base avec la commission VTT du Comité Départemental de la FFvélo et la commune de Fouesnant-Les-Glénan. Chaque collectivité est maître d'œuvre des itinéraires sur son propre territoire.

La convention de partenariat entre ces 2 collectivités est arrivée à échéance, il est donc proposé de la renouveler, en vue de pérenniser, développer, animer et promouvoir les itinéraires VTT n°15 et 16 que la commune de Fouesnant-Les Glénan ne souhaite pas inscrire au plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée (PDIPR).

Dans ce contexte, la présente convention prévoit les modalités de gestion des circuits 15 (*Le tour de Fouesnant*, 33 km) et 16 (*Le marais de Moustierlin*, 18 km) par la commune de Fouesnant- les Glénan, seul maître d'ouvrage de ces itinéraires. Par ailleurs, la gestion des actions de promotion des itinéraires de la base VTT « Vallée de l'Odet » (actualisation des

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/02/2019  
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2019 (accusé de réception du 06/02/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

panneaux d'information, édition du topo guide « Randonnez à VTT » présentant les 19 circuits VTT de la base VTT-FFVélo Vallée de l'Odet ») y est également formalisée.

Outre les objectifs de pérennisation et de promotion des itinéraires, le projet de convention précise les modalités techniques et financières du partenariat entre les collectivités.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer la convention de partenariat entre Quimper Bretagne Occidentale et la commune de Fouesnant-Les-Glénan pour promouvoir les circuits de la base VTT-FFVélo « *Vallée de l'Odet* ».